



L'ACTUALITÉ

LA CAPEB TENAIT SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À BREST CETTE SEMAINE

Du vote des résolutions aux décisions structurantes pour le Réseau en passant par des moments conviviaux telle la remise des Lumières de l'innovation et des diplômes de l'École des Cadres, l'assemblée générale a également été marquée par de nombreuses élections et des décisions importantes dans le cadre du projet ABCD.

C'est donc la ville de Brest qui accueillait l'assemblée générale cette année. Mme Storck, la Présidente de la CAPEB Finistère a d'ailleurs ouvert les travaux aux côtés du Président confédéral Patrick Liébus.

La séance statutaire présidée par Gabriel Desgrouas, qui ne sollicitait pas de nouveau mandat au cours de cette assemblée générale, a été marquée par une première : l'utilisation du vote électronique en lieu et place des historiques pancartes de vote.

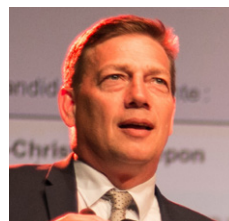
Après la présentation détaillée des comptes de la Confédération, du Fonds de Développement du Réseau et de Béranger Développement, les délégués ont entendu les rapports du Commissaire aux Comptes, de la Commission des Finances, puis ceux de la Commission d'Arbitrage, du COG du Fonds de Développement du Réseau et enfin du Groupe de Suivi du Réseau.

La remise des Trophées « Les Lumières de l'Innovation » a constitué un moment fort de cette assemblée générale, tout comme, le lendemain matin, la remise des diplômes de l'École des Cadres.

Un point d'étape a été proposé aux délégués concernant la mise en place de la plateforme 3.0 qui, après près de deux années de préparation intensive, devrait s'ouvrir effectivement au second semestre. Un challenge formidable pour toutes les entreprises du bâtiment qui sauront saisir cette belle opportunité.

L'assemblée générale de Brest restera également dans les esprits comme celle qui aura permis des avancées significatives dans la démarche ABCD avec quatre décisions, prises à une immense majorité, relatives à la mise en œuvre du service de base dans l'ensemble du Réseau. C'est aussi cette assemblée générale qui aura validé la réalisation d'une vaste campagne de communication.

Enfin, pas moins de 17 scrutins ont été organisés cette année afin de renouveler le tiers du Conseil d'administration ainsi qu'une partie des membres de la Commission d'Arbitrage, du COG du Fonds de Développement du Réseau, du Groupe de suivi du Réseau et de la Commission des Finances.



ÉCONOMIE

SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

La CAPEB souhaite que les efforts de simplification soient poursuivis dans le domaine de la réglementation applicable au bâtiment, qu'un plan d'incitation à la réalisation de travaux d'adaptabilité des logements soit mis en œuvre et que la TVA à 5,5 % soit appliquée à ces travaux, et enfin, que les moyens alloués au plan « Action cœur de villes » soient renforcés et que le dispositif Malraux soit amélioré.

Sur le plan de la rénovation énergétique, la CAPEB plaide pour la mise en place de guichets uniques partout sur le territoire ainsi que pour



le maintien des aides aux particuliers à un niveau suffisant tout en réintroduisant les menuiseries. Pour massifier les travaux, elle invite les

Pouvoirs publics à s'appuyer sur les acteurs existants et sur les travaux déjà conduits, notamment dans le cadre du PACTE. Elle demande par ailleurs que les entreprises qui réalisent peu de rénovations énergétiques puissent être auditées au coup par coup afin de sécuriser leurs clients sans pour autant devoir acquérir une qualification RGE.

Concernant les marchés publics, la CAPEB réaffirme la nécessité de l'obligation d'allotissement et demande de limiter les marchés globaux, d'adapter les outils du FULL DEMAT et les plateformes de dématérialisation des marchés publics aux petites entreprises, de maintenir les MPS et de réécrire le CCAG Travaux notamment pour supprimer les délais cachés.

Enfin, la CAPEB souhaite que les entreprises puissent constituer des provisions pour investissement sur 5 ans non fiscalisées, et rappelle la nécessité d'améliorer les solutions bancaires proposées aux TPE/PME, d'intégrer les spécificités des petites entreprises dans les politiques de développement durable et de RSE et enfin, que le dispositif de surinvestissement soit réactivé.

→ LE PROJET DE PLATEFORME 3.0 AVANCE

Le numérique envahit peu à peu tous les secteurs d'activité de l'économie et le bâtiment ne fait pas exception.

À plusieurs reprises déjà, l'assemblée générale de la CAPEB a eu à le constater : les pratiques évoluent. Si ces changements sont aujourd'hui encore balbutiants pour ce qui concerne

les procédés de fabrication et la gestion des chantiers (chacun sait que le BIM et la maquette numérique n'en sont qu'à leurs débuts), ils sont tout-à-fait décisifs sur le plan commercial. Qui ne surfe pas sur Internet dans la perspective de faire des travaux ? qu'il s'agisse de se renseigner sur les tendances, de trouver des

idées ou des professionnels susceptibles de réaliser les travaux envisagés, les particuliers vont désormais consulter leur ordinateur avant d'aller voir l'artisan le plus proche. Sauf qu'ils sont bien souvent déçus par les sites de mise en relation qui existent aujourd'hui, tout comme nombre de professionnels qui n'y trouvent pas leur compte. Cette réalité, la CAPEB ne peut pas l'ignorer. Et c'est devant ce constat qu'elle a décidé de concevoir une plateforme établie sur les valeurs propres à l'artisanat du bâtiment. Le projet prend forme et a donné lieu à un point d'étape au cours de cette assemblée générale.



MÉTIER

→ SIMPLIFIER LE CADRE NORMATIF ET L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DES ENTREPRISES

Les délégués ont voté une résolution relative aux questions techniques et professionnelles qui comporte 6 revendications fortes.

La CAPEB souhaite, en premier lieu, que soit privilégiée l'incitation plutôt que l'obligation dans le recours aux outils numériques. Elle demande aux Pouvoirs publics d'assurer la poursuite des travaux des plans d'accompagnements des acteurs du bâtiment en matière de transition énergétique et numérique (PACTE et PTNB). Elle appelle les Pouvoirs publics à prendre en compte les réalités des petites entreprises dans la

gestion des déchets : limiter les contraintes administratives, améliorer le maillage territorial de collecte, inciter à la création de zones de stockage et de recyclage des déchets inertes, autoriser le dépôt, en petite quantité, des déchets amiantés dans des installations de proximité.

Elle considère par ailleurs que la gestion des déchets doit être intégrée dès la phase de conception des ouvrages de construction.

De même, elle demande à l'Etat d'exiger des fabricants qu'ils garantissent une disponibilité des pièces détachées sur la durée prévisionnelle de vie de leurs équipements.



Concernant les certificats d'économies d'énergie, la CAPEB invite à simplifier les dispositifs existants afin d'encourager les particuliers à les utiliser. Elle demande aux Pouvoirs publics de renforcer les contrôles tout en les ciblant afin de ne pas pénaliser les entreprises vertueuses.

Enfin, la CAPEB demande à l'Etat de mieux encadrer le développement du photovoltaïque et, en particulier, celui de l'autoconsommation, notamment pour limiter les sinistres.

SOCIAL

→ POURSUIVRE UNE LUTTE SANS MERCI CONTRE LES CONCURRENCES SOCIALES DÉLOYALES

En 2018 comme lors des années précédentes, la CAPEB persiste et signe en exigeant que l'Etat prenne des dispositions concrètes et efficaces pour assurer une concurrence sociale loyale dans le bâtiment tant sur le plan national qu'europpéen.

Ainsi, elle continue à exiger que le régime de la micro-entreprise soit considéré uniquement comme une première étape en vue de créer une entreprise pérenne et certainement pas une situation durable.

Il faut également impérativement endiguer le développement du salariat déguisé par le biais de ces micro-entreprises. Fidèle à ses convictions, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics de ne pas remettre en cause l'obligation de qualification pour exercer les métiers du bâtiment.

Sur le marché national, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics de faire respecter par les fournisseurs d'énergie la stricte séparation entre l'activité de fourniture



d'énergie et l'activité de réalisation de travaux. Enfin, au niveau européen, elle demande à l'Etat Français d'agir au sein des instances européennes afin que les seuils d'exposition fixés par la réglementation pour les substances dangereuses soient compatibles avec la mise en œuvre par les entreprises artisanales de solutions techniques simples.

→ INTÉGRER LA SPÉCIFICITÉ DES PETITES ENTREPRISES DANS LES DISPOSITIFS SOCIAUX

Concernant la protection sociale et l'emploi, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics de simplifier la réglementation et d'en sécuriser son application pour les chefs d'entreprise.

Elle milite pour que les chefs d'entreprise de TPE puissent être accompagnés financièrement dans leurs actions de prévention et qu'ils soient sécurisés dans leurs relations avec la médecine du travail.

À cet égard, elle souhaite que soit amélioré et modifié le cadre dans lequel sont exercés les services de santé au travail.

S'agissant de retraite, la CAPEB est défavorable à la création de régimes spécifiques et souhaite, à l'inverse, une convergence des régimes entre les secteurs privés, publics et les régimes spéciaux.

Dans le cadre de l'intégration du régime social des indépendants dans le régime général, la CAPEB milite pour que les travailleurs indépendants puissent continuer à bénéficier d'un service spécifique ainsi que d'un interlocuteur dédié au plan local.

Devant les tentations gouvernementales de créer un 3^e statut pour les travailleurs

économiquement dépendants, la CAPEB exige que soient seulement maintenus les deux statuts existants : salariés et travailleurs indépendants.

Sur le plan fiscal, la CAPEB s'oppose à la collecte par les entreprises de l'impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source. Elle revendique par ailleurs la défiscalisation des heures supplémentaires.

Enfin, elle demande que soient révisés les dispositions légales et le processus relatif à la mesure de la représentativité patronale afin, notamment, d'éviter les doubles comptages.

FORMATION

→ RÉFORMER LA FORMATION PROFESSIONNELLE SANS TOUT BOUSCULER

L'assemblée générale de la CAPEB a pris acte de l'importante réforme de la formation professionnelle prévue dans le cadre du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

La CAPEB considère à cet égard qu'efficacité et simplicité doivent être au cœur de ce « big bang » voulu par le gouvernement pour relever le défi de la compétitivité des entreprises et de la compétence. En clair et à titre d'exemples : une collecte des contributions des entreprises réalisée efficacement par l'URSSAF, un CPF en euros qui ne réduise pas en réalité l'accès à la formation des chefs d'entreprises artisanales du bâtiment et de leurs salariés, et encore une transformation à coût constant pour nos entreprises. Il est tout autant impératif que les partenaires sociaux et les régions disposent d'un rôle effectivement accru au sein du nouvel établissement public « France Compétences » et que, par ailleurs, les entreprises artisanales

puissent réellement bénéficier d'un service et d'un accompagnement renforcé ainsi que de cofinancements de leurs formations au sein du futur opérateur de compétences qui modifiera, d'ici deux ans, les missions de Constructyts.

La CAPEB souhaite que ces changements majeurs ne soient pas réalisés dans la précipitation afin que les entreprises n'aient pas à en subir les conséquences sur leurs capacités à se former et à former leurs salariés. Elle insiste également sur le rôle essentiel de la branche professionnelle du Bâtiment, seule légitime à identifier ses enjeux sectoriels en matière de compétences. Par ailleurs, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics l'assurance d'une péréquation en faveur de l'apprentissage dans le bâtiment car, en effet, le financement au contrat ne suffira pas pour pérenniser le réseau des CFA du CCCA-BTP, même si celui-ci n'a pas attendu cette réforme pour mettre en œuvre au sein des CFA paritaires du BTP son plan stratégique :

Transform'BTP. La CAPEB milite encore et toujours pour une orientation indépendante et choisie des jeunes, pour une adaptation des CAP aux nouvelles exigences des métiers et pour le développement des formations en situation de travail. Elle demande à l'Etat d'assurer la poursuite sereine des activités du FAFCEA, insiste sur la nécessité de déployer les accompagnements et diagnostics GRH dans les petites entreprises et réaffirme le rôle essentiel de l'Ecole des Cadres.





Aidez nous à faire grandir la CAPEB.”

a déclaré le Président Patrick Liébus en remettant les diplômes.

FORMATION

→ L'ÉCOLE DES CADRES : L'ÉCOLE DE LA RELÈVE SYNDICALE

7 écoles avaient été constituées pour cette promotion. Les élus qui ont reçu leur diplôme à Brest étaient ainsi issus d'Auvergne Rhône-Alpes, de Charente Maritime, du Gard, du Grand Paris, de PACA, de Haute Saône et du Territoire de Belfort et enfin de Seine Maritime. Au total, 60 élus ont suivi le parcours de 15 mois qui leur était proposé pour mieux maîtriser l'environnement économique, social, et institutionnel dans lequel les entreprises artisanales du bâtiment évoluent. Le Président confédéral a vivement remercié tant les stagiaires que leurs tuteurs pour leur engagement personnel et leur volonté de

contribuer à la défense collective de la profession et au développement de la CAPEB.

Jean-Christophe Repon a indiqué que la CAPEB a demandé à l'ISM de contribuer à dynamiser l'Ecole des Cadres et à assurer un suivi plus personnel de chaque stagiaire de l'Ecole des Cadres afin de lui permettre de continuer à se former en fonction de ses besoins et des missions qui lui sont confiées. À cette volonté de construire des parcours individualisés s'ajoute celle d'organiser des formations même si le nombre d'élus intéressés n'est pas très important. Catherine Foucher a rappelé qu'une nouvelle

plaquette a été réalisée uniquement pour les élus.

« Il est hors de question de laisser qui que ce soit hors de la formation. Nous sommes là pour vous accompagner au mieux et répondre à vos attentes avec l'appui des plus anciens » a-t-elle déclaré. Pour la promotion 2019, 9 centres sont ouverts en Auvergne-Rhône-Alpes (2 centres), dans l'Aube, en Bretagne, en Charente, dans le Maine, en Occitanie (2 centres) et en Vendée.



COMMUNICATION

→ LES LUMIÈRES DE L'INNOVATION 2018 : 2 LAURÉATS ET 2 COUPS DE CŒUR

Le concours « Les Lumières de l'innovation » édition 2018 a rencontré un franc succès avec 97 candidats au total : 71 dans la catégorie Produits et Services et 26 dans la catégorie Démarches.

Lors de la réunion de délibération du jury le 21 mars dernier, 2 lauréats ont été désignés et 2 « coups de cœur » ont été attribués parmi les 22 candidats présélectionnés (14 en Produits et Services + 7 en Démarches). Patrick Liébus, Sabine Basili et Christiane Storck ont remis tour à tour les trophées aux heureux gagnants.

Pour la catégorie Produits et Services, le lauréat est cette année Claude Benegou pour son Concept Cube, un système immersif en 4D conçu par la société Virtuel Concept et qui permet de visualiser en réalité virtuelle un projet de construction, d'aménagement ou de décoration.

Dans cette même catégorie, le jury a eu un coup de cœur pour Seb Diffusion, pour son système breveté CROC® qui vise à optimiser la réalisation des coffrages en maçonnerie avec un serre-joint de coffrage et une protection anti chute. Ancien maçon, Jean-Christian CROC a décidé de laisser son métier pour se consacrer à la recherche de solutions permettant de faciliter la vie des maçons.

Dans la catégorie Démarches, le lauréat est Louis Masson, plombier, artisan adhérent à la CAPEB, pour son accompagnement sur-mesure des particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique. Un exemple à suivre par toutes les entreprises investies sur ce marché.

Là encore, pour cette même catégorie, le jury a eu un coup de cœur pour la Marbrerie Gros Dérudet, également adhérente à la CAPEB, pour le Lamellé Roches®, un assemblage de lamelles de pierres naturelles de calcaire et de marbres.

Bravo à toutes ces entreprises qui prouvent, s'il en était besoin, que l'artisanat est également un innovateur de premier plan dans le bâtiment !



LES ÉLUS LORS DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



• **Michel Brochu**,
délégué de la 3^e circonscription
élective



• **Gilbert Olivet**,
Président de l'UNA Serrurerie
Métallerie



• **Thierry Ravon**,
membre individuel



• **Dominique Gaspar**,
délégué de la 6^e circonscription
élective



• **Éric Le Dévéhat**,
Président de l'UNA Métiers
de la Pierre



• **Thierry Toffoli**,
membre individuel



• **Jean-Christophe Repon**,
délégué de la 9^e circonscription
élective



• **Gilles Chatras**,
membre individuel



• **Jean-Marc Desmedt**,
Président de l'UNA Charpente
Menuiserie Agencement



• **Albert Quénet**,
membre individuel

À LA COMMISSION D'ARBITRAGE

- **François Jouvanceau**,
au titre de la 7^e circonscription électorale
- **Marie-Thérèse Lenormand**,
au titre de la 2^e circonscription électorale
- **Éric Affortit**,
au titre de la 5^e circonscription électorale
- **Laurent Chassaint**,
au titre de la 4^e circonscription électorale

AU GROUPE DE SUIVI DU RÉSEAU

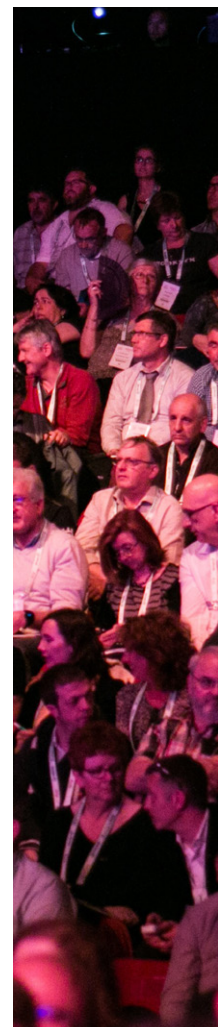
- **Gérard Leduc**, au titre des CAPEB régionales
- **Frédéric Liogier**, au titre des départements
comptant de 450 à 1 000 adhérents

À LA COMMISSION DES FINANCES

- **Grégory Maerten**

AU COG DU FDR

- **Louis Masson**, au titre des départements
de moins de 450 adhérents
- **Philippe Bergugnat**, au titre des départements
comptant de 450 à 1 000 adhérents





Je vous demande de signer et de faire signer les pétitions contre le prélèvement à la source car c'est la source des embêtements du futur."

Patrick Liébus.

RÉSEAU

→ UN DÉBAT SYNDICAL RENOUVELÉ

C'est un débat syndical particulièrement dynamique et constructif qui s'est déroulé mercredi après-midi.

Le journaliste Olivier de Lagarde a su laisser chacun s'exprimer largement et librement tout en gardant le chrono en main afin que le plus grand nombre puisse prendre la parole et que les échanges soient nourris.

Ce fut le cas et d'ailleurs, la configuration de la tribune s'y prêtait largement puisque, pour la première fois, tous les délégués qui souhaitaient intervenir sur un thème en particulier, ont été invités à prendre place sur la tribune et à y rester pendant toute la durée de la séquence, ayant ainsi la possibilité d'un véritable échange avec

les élus confédéraux et avec le représentant des CAPEB départementales : Didier Churin, Président de la CAPEB Mayenne.

C'est ainsi qu'ont été très librement abordés les problématiques liées au label RGE, au développement de la micro-entreprise, aux garanties et assurances des artisans dans le cadre d'une surprotection du consommateur, à la nécessité d'être attentif et investi lorsqu'on adhère à une coopérative. Il a été question également des dysfonctionnements de la DSN, des CCN et des accords d'entreprise, des formations trop rares pour certains métiers comme les ramoneurs fumistes, et de l'avenir des CFA dans les zones rurales.

Le prélèvement à la source a également été dénoncé au cours de ce débat syndical.

« Il faut relayer massivement l'action de l'U2P » a demandé Albert Quénet aux délégués. « C'est un vrai travail supplémentaire pour les entreprises qui soulève des problèmes de gestion, des risques relationnels avec les salariés, des coûts financiers, du temps passé ailleurs que sur les chantiers, sans compter les difficultés des entreprises situées dans les zones blanches et qui n'ont pas accès à internet. Je vous demande de signer et de faire signer les pétitions contre le prélèvement à la source car c'est la source des embêtements du futur » a conclu le Président confédéral.



→ LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SERA LANCÉE

La nécessité de faire une campagne de communication marketing nationale afin d'enrayer la perte globale d'adhérents et d'en conquérir de nouveaux a majoritairement été adoptée lors de l'Assemblée Générale 2017.

Le Comité de Pilotage qui a été installé pour y travailler s'est fait accompagner de deux agences de communication pour définir une véritable stratégie de positionnement, d'image et de reconquête. C'est ainsi que plusieurs enquêtes ont été diligentées et dont les résultats ont été présentés au cours de cette assemblée.

Les délégués ont également validé le dispositif créatif de la campagne ainsi que les dispositions relatives à l'accompagnement des CAPEB départementales pour leur permettre de rebondir.



COMMUNICATION

→ LA BRETAGNE À L'HONNEUR

Organiser une assemblée générale en province, c'est aussi pour la Confédération une occasion de mettre une région à l'honneur. À Brest, c'était donc la Bretagne qui l'était. Olivier de Lagarde, rédacteur en chef adjoint à France Info, a animé cette séance joyeuse et authentique.

« À Brest, les vents nous sont favorables, c'est pour ça que nous sommes à Brest. La CAPEB vient avec plaisir en Bretagne. Il y a de l'envie et de la réussite. Il faut aller chercher cette réussite » a commencé Patrick Liébus.

« On peut remercier les collègues pour avoir bravé les conditions particulières de ce déplacement mais cette région se mérite. Le département et toute la région sont vraiment ravis de voir que tout le monde est là » a poursuivi Albert Quénet, premier vice-président élu du Finistère « Il faut absolument découvrir le pays dans la mer » a-t-il continué en soulignant qu'il y a 1200 kms de côtes rien que dans son département.

Christiane Storck, Présidente de la CAPEB Finistère, a dit sa fierté d'accueillir l'assemblée générale. « C'est une belle reconnaissance pour tous les collègues de la CAPEB départementale. Toute l'équipe a vraiment travaillé avec la volonté que l'événement soit réussi » a-t-elle souligné.

« Pas trop dur d'être une femme dans ce milieu d'hommes ? » lui a demandé Olivier de Lagarde. « La femme a toujours été dans le bâtiment même si cela n'était pas reconnu. Aujourd'hui, le matériel et les techniques ont beaucoup évolué pour mieux accueillir les femmes qui, à leur tour, permettent d'améliorer l'image des métiers du bâtiment » a rétorqué Mme Storck avant d'ajouter « Dans le Finistère, 30 % des administrateurs sont des femmes et au niveau régional, deux des quatre présidences départementales sont portées par des femmes ».

Patrick Liébus a ajouté que c'est précisément parce qu'il y a des femmes dans le bâtiment que des solutions ont été recherchées pour améliorer les conditions physiques d'exercice des métiers. « Les femmes ont un rôle essentiel dans la gestion des entreprises et contribuent largement à la réussite des entreprises. La CAPEB doit les accompagner. » a déclaré le Président confédéral.

Le Maire de Brest et Président de Brest Métropole, François Cuillandre, a souligné le dynamisme de « la ville du bout du monde ». « C'est toujours important de recevoir un congrès comme celui de la CAPEB » a-t-il précisé avant d'accueillir le navigateur Arnaud Boissières.

Non que celui-ci soit breton mais le skipper, qui a participé à plusieurs grandes courses (Vendée Globe, transat Jacques Vabre, route du Rhum, etc) et qui a navigué avec Olivier de Kersauson, est évidemment un amoureux des eaux bretonnes.

Sponsorisé par une coopérative d'artisans bretons, Arnaud Boissières a comparé son organisation à celle des artisans. « Je travaille avec ma femme » a-t-il dit « On n'a pas construit de maison mais on a rénové un bateau pour qu'il soit plus performant et cette expérience nous a montré que collectivement on peut faire mieux ».

« L'envie de construire quelque chose, de gagner en équipe, c'est aussi le challenge des artisans du bâtiment. On réfléchit, on sécurise, on travaille en équipe. Et la CAPEB aide les artisans à réussir comme la coopérative apporte son aide au projet d'Arnaud Boissières » a conclu Patrick Liébus.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CAMPAGNE APPRENTISSAGE DU MINISTÈRE

Lundi, le Président Liébus était invité par Muriel Pénicaud au lancement d'une campagne d'apprentissage "faite par les apprentis, pour les apprentis". Le Gouvernement souhaite marteler le fait que les métiers de l'apprentissage sont des métiers d'avenir. D'ailleurs, 70 % des jeunes qui sont en apprentissage trouvent un emploi dans les 7 mois qui suivent leur formation. Nous, nous le savons. Mais tout le monde n'en n'est pas convaincu et, malheureusement, 7 % seulement des jeunes choisissent cette voie par passion.



C'est pour que l'apprentissage soit connu et reconnu par les jeunes et leurs parents que Muriel Pénicaud a lancé lundi une grande mobilisation des apprentis et de tous les acteurs concernés. La Ministre avait souhaité que les acteurs concernés présentent eux-mêmes cette campagne. C'est ainsi qu'à la conférence de presse de Mme Pénicaud ont succédé des

témoignages d'apprentis, de maîtres d'apprentissage et de chefs d'entreprises embauchant des jeunes en apprentissage. C'est à ce titre que Patrick Liébus avait été convié à intervenir, pour faire part de son implication personnelle dans l'apprentissage mais aussi pour souligner combien l'apprentissage est essentiel à la pérennité des entreprises. « *L'unité de mesure du volume est le litre, l'unité de mesure du poids est le kilo et l'unité de mesure de la réussite c'est l'apprentissage* » a-t-il déclaré. Le Président de la CAPEB était ensuite l'invité du journal de 13h sur RTL où il a pu, là aussi, expliquer tous les avantages de l'apprentissage, tant pour les jeunes que pour les chefs d'entreprise.



À l'occasion de ce lancement, le CCCA-BTP s'est associé à Europe 1 pour une journée spéciale apprentissage. Ainsi, tout au long de la journée, la radio a diffusé des spots visant à inciter les chefs d'entreprise à recruter et à former des apprentis (« *Comme moi, recrutez un apprenti du BTP, parce que son avenir est aussi le*

vôtre ») et à susciter l'intérêt des familles et les jeunes (« L'apprentissage pour se former aux métiers du BTP, la clé de la réussite ! »).

Jean-Christophe Repon est intervenu, en tant que Président du CCCA-BTP, dans l'émission « La vie devant soi ». La journée se voulait utile et a renvoyé vers le site www.apprentissage-btp.com pour permettre aux chefs d'entreprise de déposer une offre de recrutement et aux jeunes, de demander à être contactés par le CFA du BTP le plus proche. Deux témoins ont été interviewés sur Europe 1 en amont de cette journée : Thierry Laureau (chauffagiste à Rueil-Malmaison et adhérent de la CAPEB), sur les avantages de l'apprentissage pour un chef d'entreprise et sur son investissement dans cette voie de formation, et d'autre part, une apprentie en CAP Staffeur ornemaniste au CFA de Brétigny-sur-Orge, qui a expliqué les raisons qui l'ont conduit à se former par la voie de l'apprentissage.

Réécouter les émissions d'Europe 1 et RTL sur le site de La Lettre.

L'EXPOSITION DES JC DE BREST

Bien évidemment, l'exposition organisée parallèlement à l'Assemblée générale et aux Journées Professionnelles de la Construction a donné lieu à de très nombreuses rencontres, à commencer par l'inauguration qui a eu lieu mercredi midi. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

RÉSEAU

→ 4 DÉCISIONS POUR AVANCER DANS LA DÉMARCHE ABCD

Depuis 2015, la CAPEB s'est engagée dans son projet ABCD qui a donné lieu à des travaux réguliers au sein d'un Comité de pilotage réunissant des représentants de la Confédération, des régions et des départements. Il en a résulté des analyses sur les attentes et les besoins des entreprises et sur les forces et les faiblesses de notre Réseau.

Elles ont permis de préciser les évolutions à mettre en œuvre. 4 d'entre elles ont été proposées au vote des délégués cette année.

Elles concernent en premier lieu la nature de l'information diffusée par la Confédération à son Réseau et vise à faire en sorte qu'elle soit plus directement exploitable par les CAPEB départementales.

Il s'agit, par ailleurs, de l'organisation même du Réseau afin de rendre effective l'offre du service de base sur tout le territoire, indépendamment de la structuration des CAPEB départementales et pour renforcer la structuration des CAPEB régionales. Pour ces deux décisions, rendez-

vous a été donné aux délégués à la CNAGS d'octobre prochain au cours de laquelle pourrait se tenir une Assemblée Générale Extraordinaire pour décider ou non de la mise en œuvre de telle ou telle disposition.

Les décisions prises visent aussi à promouvoir, dans le cadre d'une approche strictement marketing, la CAPEB auprès des entreprises. Enfin, il s'agit de répondre aux nouvelles attentes des entreprises en termes de développement économique et d'accès aux marchés.



Crédit photo : CAPEB / Pascal Gires, RC du Bâtiment Artisanal / iStockPhoto © 2018